

SOMMAIRE

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale	8
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf.....	8
Article 3 - Les champs d'intervention de la commune (regroupement de communes ou communauté de communes)	9
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins.....	10
Article 5 - Engagements des signataires.....	11
Article 6 - Modalités de collaboration.....	12
Article 7 - Echanges de données.....	13
Article 8 - Communication	13
Article 9 – Suivi, bilan et évaluation.....	13
Article 10 - Durée de la convention	14
Article 11 - Exécution formelle de la convention.....	15
Article 12 : La fin de la convention	15
Article 13 : Les recours	15
Article 14 : Confidentialité	16
Annexe 1 – Diagnostic partagé.....	17
Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale compétente	26
Annexe 3 – Plan d'actions 2026 -2030 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés	27
Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	55
Annexe 5 – Décision du conseil municipal de la commune de Montmorency en date du	56
Annexe 6 – Evaluation	57



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales du Val d'Oise représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Fabrice DORIN et par sa Directrice, Madame Christelle KISSANE, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- > La commune représentée par son maire Maxime THORY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de Montmorency »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération de la commission d'action sociale de la Caf du Val d'Oise en date du 13 février 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Montmorency en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le

secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

> Les caractéristiques territoriales suivantes :

En matière de démographie, la commune de Montmorency compte

- 21 677 habitants en 2022
- Le taux de natalité en 2022 était de 11.3% comparé au taux de 13.6% du département
- Les enfants et jeunes de moins de 25 ans représentent 0.6% de la population en 2022 comparé au 0.3% du département
- La part des familles allocataires monoparentales est de 31.5% comparé au 29.3% du département.
- La part des familles allocataires monoparentales avec enfants de moins de 3 ans est de 57.9% comparé au 55.3% du département.
- La part des femmes en activité est de 74.6% équivalente au niveau départemental
- Le taux de couverture de la population par la CAF est de 46.8% (50.6% au niveau départemental) avec un nombre de foyer allocataire en baisse -0.2% comparé à +0.3% au niveau du département
- 56.3% des foyers sont bénéficiaires d'au moins une prestation enfance
- Le taux d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé est de 3.7% comparé au 3.2% de département
- L'évolution annuelle entre 2019 et 2024 du nombre de foyers bénéficiaires du RSA est de -2% comparé à +1% du département

> L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes (Cf annexe 2) ;

- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :

- Les champs d'intervention prioritaires :
 - La petite enfance
 - L'enfance et la jeunesse
 - La parentalité
 - L'animation de la vie sociale
 - L'accès aux droits

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ainsi que les degrés d'intervention de chaque partenaire sont développés dans chaque fiche action en annexe 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Val d'Oise et la commune de Montmorency souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Montmorency concernent :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - À la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - L'autonomie des jeunes et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité ;

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - Les interventions de travail social en direction des publics en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires ;

- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - L'animation de la vie sociale des territoires ;
 - L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Montmorency met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires.

La ville de Montmorency, dans la cadre de sa compétence d'Autorité organisatrice, exerce les compétences suivantes :

- **Recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;

- **Information et accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- **Planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.
- **Soutien de la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ;

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

- La poursuite de l'adéquation entre l'offre et les besoins sur le territoire en matière de petite enfance
- La lutte contre toutes les formes de violence

- L'inclusion des publics en situation de handicap
- L'accompagnement de la jeunesse du territoire
- Le soutien à la parentalité
- Le soutien aux initiatives culturelles locales et à la mobilisation des acteurs locaux
- Le renforcement de l'accompagnement des publics fragiles
- L'évaluation de la satisfaction des usagers pour répondre au mieux à leurs besoins
- Une offre de services accessible et répartie sur le territoire

Les champs d'intervention conjoints sont déclinés en objectifs thématiques :

Petite enfance :

Action 1 : Etablir le schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance

- Identifier les besoins d'accueil de la petite enfance et définir un plan d'actions

Action 2 : Répondre au besoin d'accueil en développant ou adaptant l'offre

Enfance-jeunesse :

Action 3 : Lutter contre toutes les formes de violence

- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la violence et aux dangers des réseaux sociaux
- Former les équipes pour un meilleur repérage, une meilleure anticipation et gestion des conflits

Action 4 : Développer l'accompagnement et l'inclusion des publics en situation de handicap

- Favoriser l'intégration et les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires

Action 5 : Adapter l'accompagnement individuel des jeunes

Parentalité :

Action 6 : Renforcer le soutien à la parentalité

- Améliorer et adapter la communication sur l'offre existante aux besoins des parents et développer des actions participatives

Animation de la vie sociale :

Action 7 : Réfléchir au développement de l'offre en matière d'activités collectives et d'événements fédérateurs

Action 8 : Soutenir et accompagner l'engagement des acteurs locaux

- Valoriser les initiatives citoyennes et les pratiques amateurs comme levier de cohésion sociale

Action 11 : Développer la concertation et la participation des habitants

- **Insertion et accès aux droits :**

Action 9 : Développer l'aide aux démarches administratives et à l'accès au numérique

Action 10 : Développer des permanences d'accès aux droits au sein du quartier de la Chénée

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf du Val d'Oise et la commune de Montmorency s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf ou la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions

- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la collectivité territoriale en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
 - Concevant les indicateurs de suivi
 - Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
 - Exploitant et communiquant les résultats
- [en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01 janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe.....20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf du Val d'Oise		La commune de Montmorency
La Directrice Mme KISSANE	Le Président M.DORIN	Le Maire Maxime THORY

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE

① Démographie : données Insee	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Population en 2020	21 688	1 251 804
Évolution de la population entre 2016 et 2020	1,1%	2,4%
Structure d'âge		
Moins de 18 ans	23,3%	25,8%
De 18 à 24 ans	7,5%	8,7%
De 25 à 39 ans	18,3%	20,4%
De 40 à 64 ans	31,8%	31,3%
65 ans et plus	19,2%	13,8%
Structure familiale (en %)		
Part de familles monoparentales	16,2%	15,4%
Part de couples avec enfant(s) à charge	41,5%	45,6%
Part de couples sans enfant	39,2%	35,1%
Part de personnes seules	3,1%	3,8%
② Public allocataire : données caf	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre de foyers allocataires en 2023	3 601	254 611
Évolution du nombre de foyers allocataires entre 2018 et 2023	4,7%	8,4%
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf	10 160	710 876
Taux de couverture Caf	46,9%	56,8%
Part des foyers allocataires avec enfant à charge	64,8%	60,9%
Structure d'âge		
Moins de 25 ans	7,3%	9,1%
De 25 à 29 ans	9,4%	10,1%
De 30 à 39 ans	26,3%	28,9%
De 40 à 49 ans	33,9%	28,8%
De 50 à 59 ans	14,0%	14,2%
60 ans et plus	9,0%	8,9%
Structure familiale		
Part de familles monoparentales	20,2%	18,4%
Part de couples avec enfant(s) à charge	44,6%	42,5%
Part de couples sans enfant	2,3%	3,6%
Part de personnes seules	32,9%	35,5%
Évolution de la part des différentes structures familiales entre 2018 et 2023		
Familles monoparentales	-0,4%	-0,1%
Couples avec enfant(s) à charge	-4,1%	-4,7%
Couples sans enfant	-0,1%	-0,2%
Personnes seules	4,6%	5,0%
Données socio-économiques		
Profil des allocataires		
Étudiant	1,5%	3,4%
Chômeur	9,2%	10,5%
Salarié	61,3%	57,9%
Travailleur indépendant	6,1%	4,5%
Retraité	5,6%	4,8%

	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Inactif	15,5%	18,4%
Autre	0,7%	0,5%
Revenu moyen des foyers allocataires	2 272 €	1 693 €
Revenu médian des foyers allocataires	1 656 €	1 453 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-27,1%	-14,2%
Part des foyers allocataires à bas revenus	27,2%	35,1%
Taux d'évolution du nombre de foyers allocataires à bas revenus entre 2018 et 2023	5,6%	9,8%
Part des foyers allocataires bénéficiant d'un complément de revenus	40,6%	47,0%
Part des foyers allocataires bénéficiaires du rsa	11,0%	14,1%
Part des foyers allocataires bénéficiaires de la prime d'activité	26,5%	29,4%

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, décembre 2018 et décembre 2023 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population au 01/01/2016 et 01/01/2020

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ELEMENTS D'ANALYSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

• Démographie (INSEE)

Population en 2022 : 21 677 habitants (dont 23,4 % de moins de 18 ans)

Évolution entre 2016 et 2022 : +0,20 %

Nombre de naissance en 2025 : 233 / Baisse de la natalité entre 2021 et 2025 : -15,6%

Evolution de la population de moins de 15 ans entre 2017 et 2023 : -3.5%

Répartition de la population par âge

Moins de 18 ans	23,40%
De 18 à 24 ans	7,40%
De 25 à 39 ans	17,80%
De 40 à 64 ans	32,40%
65 ans et plus	19,00%

• Familles (INSEE + CAF +Citrad)

Familles monoparentales : 11,83%

Couples avec enfants à charge : 28,62%

Nombre de familles allocataires : 2 305

Familles allocataires monoparentales : 31,5%

Familles allocataires avec un enfant moins de 3 ans : 23%

Taux d'activité féminine : 74,60%

Structure familiale (CAF Citrad) en 2022

Familles monoparentales	11,83%
Couples avec enfants à charge	28,62%
Couples sans enfant	22,08%
Personnes seules	36,43%
autres	1,04%

- **Petite enfance**

① Démographie : données Insee	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre de naissances domiciliées en 2022	246	19 104
Évolution du nombre de naissances domiciliées entre 2018 et 2022	-16,6%	-2,1%
Nombre de 0-2 ans révolus en 2020	755	53 451
Évolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2016 et 2020	2,2%	-0,5%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	23,6	5,3
② Public allocataire : données caf	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus	640	49 031
Évolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2018 et 2023	-15,2%	-8,7%
Nombre d'enfants de 0-2 ans bénéficiaires de l'aeah	-	193
Nombre d'enfants de 0-2 ans couverts par la PreParE taux plein	33	2 858
Montants moyens mensuel versés au titre des prestations familiales en 2023	461 €	531 €
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	24,9%	28,6%
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	20,0%	19,0%
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	26,2%	32,2%
Part des monoparents allocataires actifs avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	69,0%	71,6%
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	60,8%	54,3%
Nombre de familles allocataires biparentales avec enfant de 0 à 2 ans percevant un complément de revenus	74	7 382
Part des familles allocataires biparentales avec enfant de 0 à 2 ans percevant un complément de revenus	15,9%	20,6%
Nombre de familles allocataires monoparentales avec enfant de 0 à 2 ans percevant un complément de revenus	76	5 514
Part des familles allocataires monoparentales avec enfant de 0 à 2 ans percevant un complément de revenus	65,5%	65,7%
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année	56	4 157
Évolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2018 et 2023	-32,5%	-20,4%

- Baisse du nombre d'enfants de moins 3 ans entre 2019 et 2024 : -4,7%
- Augmentation de l'offre d'accueil collective entre 2021 et 2025 : +35%
- Baisse de l'offre d'accueil individuel entre 2021 et 2024 : -40,40%
- Part des familles allocataires monoparentales dont le parent est en emploi : 57,9% en 2024
- Nombre de demande enregistrées en 2025 pour un accueil en crèche : 270
- Nombre de demande enregistrées en 2025 pour un accueil en halte-garderie : 32

La baisse de la capacité d'accueil chez les assistantes maternelles a été partiellement compensée par la hausse du nombre de places d'accueil collectif, néanmoins il est à prévoir une baisse significative du nombre d'assistantes maternelles dans les prochaines années.

Malgré la baisse de natalité constatée ces dernières années, la tension entre l'offre et la demande d'accueil reste forte et devrait s'intensifier dans les années à venir. L'offre d'accueil collectif n'est pas uniformément répartie sur le territoire avec un déficit dans le nord de la ville.

- **Enfance et Handicap (évolution entre 2022 et 2025)**

① Démographie : données Insee	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre de jeunes de moins de 25 ans en 2020	6 668	432 620
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	833	55 178
Évolution des 3-5 ans sur 2016-2020	6,0%	-0,2%
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	3 462	214 690
Évolution des 6-17 ans sur 2016-2020	2,5%	3,3%
② Public allocataire : données caf	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	3 793	257 800
Évolution du nombre d'enfants de 3-17 ans révolus entre 2018 et 2023	-0,2%	3,6%
Part des 3-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	26,1%	25,4%
Part des 3-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	22,3%	33,7%
Nombre des 3-5 ans révolus	683	50 193
Évolution du nombre d'enfants de 3-5 ans révolus entre 2018 et 2023	-10,8%	-3,7%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	19,2%	20,8%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	22,0%	35,4%
Nombre des 6-11 ans révolus	1 620	109 146
Évolution du nombre d'enfants de 6-11 ans révolus entre 2018 et 2023	0,2%	2,2%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	23,8%	24,0%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	21,0%	32,0%
Nombre d'enfants de moins de 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	107	7 733
Nombre de familles bénéficiaires de l'Ars	770	67 191
Nombre de familles bénéficiaires du cmg	235	12 518

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, décembre 2018 et décembre 2023 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2016 et 01/01/2020.

- Baisse du nombre d'enfants scolarisés entre 2022 et 2025 :
 - -13.86% en maternelle
 - -5.45% en élémentaire
- Baisse de la fréquentation globale des accueils de loisirs du mercredi : -8,04 % (surreprésentation des maternelles)
- Nombre d'enfants scolarisés en situation de handicap : 65 en 2025 soit une augmentation de 30% en 3 ans. On note une augmentation des besoins d'accueil spécifique.
- Nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'éducation enfant handicapé : 135
- 87% des incidents violents sont des atteintes aux personnes dont 50% de violences verbales (insultes, moqueries) au niveau national

Une forte baisse du nombre d'enfants scolarisés notamment en maternelle due à une baisse de la natalité observée au niveau national et à la scolarisation des élèves en écoles privées.

Le taux de fréquentation des accueils de loisirs le mercredi par rapport aux effectifs scolaires est de 19,42% avec une sur-représentation des maternels. Cela traduit un besoin de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale et un rôle structurant des accueils de loisirs.

Le nombre d'enfants en situation de handicap a fortement augmenté ces 3 dernières années induisant une hausse significative des demandes des familles pour un accueil adapté et individualisé. Les équipes éducatives se retrouvent parfois en difficulté face à des situations complexes.

La répétition des violences notamment verbales peut conduire à des formes d'harcèlement. Ces phénomènes mettent en évidence un besoin renforcé de sensibilisation, de formation des équipes et d'accompagnement.

Ces éléments traduisent des situations familiales parfois fragilisées nécessitant un accompagnement social, éducatif et des solutions d'accueil pour les enfants ainsi que la poursuite d'action de lutte et de sensibilisation contre les violences.

• Jeunesse

① Démographie : données Insee	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre de jeunes de moins de 25 ans en 2020	6 668	432 620
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	3 462	214 690
Évolution des 6-17 ans sur 2016-2020	2,5%	3,3%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	1 618	109 301
Évolution des 18-24 ans sur 2016-2020	5,7%	0,6%
② Public allocataire : données caf	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	3 793	257 800
Évolution du nombre d'enfants de 3-17 ans révolus entre 2018 et 2023	-0,2%	3,6%
Part des 3-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	26,1%	25,4%
Part des 3-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	22,3%	33,7%
Nombre des 12-15 ans révolus	1 046	68 523
Évolution du nombre d'enfants de 12-15 ans révolus entre 2018 et 2023	4,5%	8,4%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	29,2%	28,0%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	21,9%	33,5%
Nombre des 16-17 ans révolus	444	29 938
Évolution du nombre d'enfants de 16-17 ans révolus entre 2018 et 2023	7,0%	12,4%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	38,1%	32,2%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	28,2%	37,5%

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, décembre 2018 et décembre 2023 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2016 et 01/01/2020.

- Part des jeunes de 10 à 29 ans dans la population : 22,97%
- Hausse de la population des 15/24 ans entre 2017 et 2023 : +11.67%
- Taux de chômage jeunes (15 à 25 ans) : 18,3%
- Augmentation de la fréquentation du public 11-15 ans de +95% et +23% de fréquentation féminine
- Augmentation de la fréquentation du public 16-25 ans de +96%
- Développement de l'accompagnement à la scolarité +330% soit 248 jeunes en 2025
- Augmentation de la fréquentation de l'Info Jeunes +17%

Une forte hausse de la fréquentation des services proposés au public des 11-25 ans est constatée mais reste relative pour le public féminin.

La fréquentation des équipements jeunesse montre une amélioration du lien créé avec le public et est l'opportunité de les sensibiliser à la violence et aux dangers des réseaux sociaux.

L'accès à l'emploi repose sur la mobilité et engendre une décohabitation tardive et un départ vers des territoires plus accessibles financièrement, ce qui engendre un besoin d'accompagner les jeunes dans leur orientation et dans leur entrée dans la vie active.

• Parentalité

① Démographie : données Insee	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans en 2020	3 389	204 585
Évolution du nombre de familles avec un enfant de moins de 25 ans entre 2016 et 2020	2,2%	1,7%
② Public allocataire : données caf	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre de familles allocataires en 2023	2 333	155 088
Évolution du nombre de familles allocataires entre 2018 et 2023	-2,1%	0,5%
Part des familles allocataires à bas revenus	22,9%	32,9%
Nombre de familles allocataires monoparentales	727	46 838
Part des familles allocataires monoparentales	31,2%	30,2%
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	40,2%	51,2%
Nombre de familles nombreuses allocataires	568	47 261
Part des familles nombreuses	24,3%	30,5%
Part des familles nombreuses à bas revenus	29,2%	40,1%
Nombre de familles allocataires fragiles	271	21 455
Part des familles allocataires fragiles	11,6%	13,8%
Nombre de familles bénéficiaires des allocations familiales (Af)	1 802	114 988
Nombre de familles bénéficiaires du complément familial (Cf)	252	25 364
Nombre de familles bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (Asf)	257	17 751
Nombre de familles bénéficiaires de l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp)	6	362
Nombre de séparations dans l'année	34	2 862

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, décembre 2018 et décembre 2023 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2016 et 01/01/2020.

• Animation de la vie sociale

- Nombre d'inscriptions aux activités proposées : +43,91 %
- Nombre de visiteurs aux vernissages et expositions : +285,08 % soit 2 969
- Nombre de demandes accordées de mise à disposition de salles et équipements : +27,78%
- Nombre de visiteurs aux accueils publics de la ludothèque : +45,04 % soit 7503
- Nombre de participations aux LAEP : +29,23 % soit 734

Les équipements et dispositifs relevant de l'animation de la vie sociale connaissent une progression constante de leur fréquentation et de leur attractivité (apparition de phénomènes de saturation : activités et événements complets, listes d'attente...) ainsi qu'une demande en augmentation de l'accompagnement des initiatives locales citoyennes. Cette évolution confirme le rôle structurant de ces

actions dans la création du lien social, une forte appropriation des dispositifs par les habitants, ainsi qu'une attente d'une offre accessible, diversifiée et fédératrice.
 Cette dynamique génère, en parallèle, une augmentation des demandes d'accompagnement pour la réalisation de leurs projets de la part des différents acteurs locaux (associations, institutions, indépendants, habitants ...). Cela traduit la vitalité du tissu local et la volonté d'engagement des habitants.

- **Insertion et accès aux droits**

① Public allocataire : données caf	MONTMORENCY	VAL-D'OISE
Nombre de foyers allocataires à bas revenus	980	89 300
Part des foyers allocataires à bas revenus	27,2%	35,1%
Nombre de familles allocataires à bas revenus	535	51 059
Part des familles allocataires à bas revenus	22,9%	32,9%
Taux d'évolution du nombre de familles allocataires à bas revenus entre 2018 et 2023	-1,3%	8,2%
Nombre de foyers allocataires fragiles	406	32 359
Part des foyers allocataires fragiles	11,3%	12,7%
Nombre de familles allocataires fragiles	271	21 455
Part des familles allocataires fragiles	11,6%	13,8%
Nombre de foyers allocataires avec au moins un complément de revenus	1 462	119 638
Part des foyers allocataires avec au moins un complément de revenus	40,6%	47,0%
Nombre de familles allocataires avec complément de revenus	580	49 349
Part des familles allocataires avec au moins un complément de revenus	24,9%	31,8%
Nombre de foyers bénéficiaires du rsa	396	35 774
Nombre de personnes couvertes par le rsa	778	74 868
Nombre de foyers bénéficiaires du rsa majoré	63	3 950
Part des familles bénéficiaires du rsa	7,5%	10,0%
Montant moyen versé au titre du rsa par foyer sur le mois de décembre	546 €	555 €
Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité	956	74 951
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	1 956	167 474
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	55	4 375
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	18,1%	22,9%
Montant moyen versé au titre de la prime d'activité par foyer sur le mois de décembre	184	200
Nombre d'allocataires bénéficiaires de l'aah	194	17 147
Part des foyers allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	16,1%	21,7%
Part des foyers allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	11,5%	16,8%
Part des foyers allocataires dépendants des prestations à 75 % et plus	12,5%	16,2%
Part des foyers allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 75 % et plus	7,8%	10,5%
Part des foyers allocataires dépendants des prestations à 100 %	9,9%	13,1%
Part des foyers allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 100%	5,0%	7,2%

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, décembre 2023.

- Taux de chômage : 9,90 %
- Taux d'activité féminine : 74,60%
- 16,1% des foyers dépendants à +50% des prestations
- Taux de couverture de la population par la CAF : 46,80%
- Part des foyers allocataires à bas revenus : 27,2%
- Part des foyers allocataires fragiles : 13,10%
- 45% des familles monoparentales à faibles ressources
- 25% des familles nombreuses sont en situation de précarité
- 487 rendez-vous sociaux annuels

Le territoire est globalement favorisé mais fragilisé avec une augmentation des fragilités chez les actifs et des besoins en forte évolution qui conduisent à la surcharge des dispositifs sociaux. Le CCAS est fortement sollicité avec 6 398 demandes en 2025 et fait face à la complexité des situations sociales (santé, administratif, logement) et à des phénomènes de non-recours aux droits notamment dus à la fracture numérique.

LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF Montmorency

Prestations légales versées par la CAF au titre de l'année 2024

Nombre d'allocataires différents: 4 432

Montants des prestations Petite Enfance (PAJE et PREPARE)	3 839 266 €
Montants des prestations familiales d'entretien (AF, CF, AJPP, ASF, ARS, AEEH)	9 694 297 €
Montant des prestations logement (APL, ALF, ALS)	3 284 851 €
Montant des prestations RSA + PPA	4 754 911 €
Montants des prestations handicap (AAH)	1 980 336 €
TOTAL	23 553 661 €

Financements d'action sociale au titre de l'année

Prestations de Service (PS)	
Accueil Loisirs Sans Hébergement	299 614 €
Etablissement Accueil Jeune Enfant	1 100 124 €
Contrat Local Accompagnement Scolaire	0 €
Centre social	0 €
avec animation collective famille	0 €
CTG - Chargé de coopération	22 077 €
Foyer Jeunes Travailleurs	0 €
Lieu d'Accueil Enfants Parents	6 994 €
Médiation Familiale	0 €
Relais Assistants Maternels	62 686 €
TOTAL	1 491 495 €

Autres financements	Fonctionnement	Investissement
Petite enfance	75 164 €	0 €
Jeunesse	6 374 €	0 €
Animation de la vie sociale	0 €	0 €
Fonds locaux hors PCPE	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Enfance	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Jeunesse	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Logement	0 €	0 €
Fonds rééquilibrage Enfance	0 €	0 €
Divers	0 €	0 €
Espace Rencontre	0 €	0 €
Maison d'Assistants Maternels	0 €	0 €
REAAP	0 €	0 €
Prévention de la radicalisation	0 €	0 €
Aide au projet (ADS-ADAQ-APFco)	0 €	0 €
TOTAL	81 538 €	0 €

Contrat Enfance Jeunesse	
Volet Enfance	0 €
Volet Jeunesse	0 €
TOTAL	0 €

TOTAL ACTION SOCIALE 1 573 033 €

ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

COMMUNE DE MONTMORENCY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Crèche municipale Les Elfes – 12 rue des Sablons Halte-garderie municipale Les Farfadets – 21ter rue de Jaigny Crèche associative La Nouvelle Etoile – 10 avenue Victor Hugo Crèche privée La petite vallée – 22/26 avenue Charles de Gaulle Réservation de places à la Crèche associative La Santé c'est le Bonheur (Enghien-les-bains)
EAJE Micro-crèche Paje	Micro-crèche La Cabane des p'tits pandas – 7 rue de la Croix Vigneron Micro-crèche Les Petites Canailles – 45 rue du Marché
Maisons d'assistants maternels	Maison d'Assistants Maternelles Les Mamour's – 9 rue Georges Clémenceau
RPE	Relais petite enfance Les Lucioles - 21ter rue de Jaigny et Maison de l'Emile 9 rue Corneille
LAEP	LAEP – Centre culturel Rachel Felix LAEP – Maison de l'Emile 9 rue Corneille
Actions de soutien à la parentalité	Permanence ACEPE hebdomadaire
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH maternel et élémentaire Ecole BUISSON - 29 avenue de la 1 ^{ère} armée française ALSH élémentaire Ecole FERRY – 101 avenue Charles de Gaulle ALSH de Loisirs maternel Ecole Ferry – 112 avenue Charles de Gaulle ALSH de Loisirs maternel et élémentaire Ecole PASTEUR – place Claude Lallet ALSH de Loisirs maternel et élémentaire Ecole La Fontaine – rue Corneille
Accueils de jeunes	Info Jeunes – 21bis rue de Jaigny Salle d'animation Florian – 101 avenue de Domont Espace musical 45' – 45 avenue de Domont
Insertion – accès aux droits	CCAS – 17 avenue Charles de Gaulle Permanence écrivain public – 11 avenue Charles de Gaulle Permanence 2AH (assurance pour tous) et permanence avocat – 2 avenue Foch
Autres : Animation de la vie locale	Centre culturel Rachel Felix – 6 avenue de Domont Bibliothèque Aimée Césaire – 8 rue du Marché Parc des sports Nelson Mandela – Chemin de la butte aux pères

MONTMORENCY - Plan d’actions 2026-2030

ACTIONS IDENTIFIÉES	ANNEE DE DEMARAGE	RÉFÉRENTS DES ACTIONS
PETITE ENFANCE		
Schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance	2026	N. ZORZI
Répondre au besoin d'accueil en développant ou adaptant l'offre	2027/2028	N. ZORZI
ENFANCE-JEUNESSE		
Lutter contre les différentes formes de violences	2027	K. ATTIAS / R. JAQUINANDI
Développer l'accompagnement et l'inclusion des publics en situation de handicap	2027	K. ATTIAS
Adapter l'accompagnement individuel des jeunes	2026	R. JAQUINANDI
PARENTALITE		
Renforcer le soutien à la parentalité	2027	N. ZORZI / A. LOURDAUX/ K. ATTIAS R. JAQUINANDI / A. DUQUESNE
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE		
Réfléchir au développement l'offre en matière d'activités collectives et d'évènements fédérateurs	2027	A. LOURDAUX
Soutenir et accompagner l'engagement des acteurs locaux	2027	A. LOURDAUX
INSERTION-ACCES AUX DROITS		
Développer l'aide aux démarches administratives et à l'accès au numérique	2026	A. DUQUESNE / R. JAQUINANDI
Développer des permanences d'accès aux droits au sein du quartier de la Chénée	2027	A. DUQUESNE
PILOTAGE		
Développer la concertation et la participation des habitants	2027	N. ZORZI / A. LOURDAUX/ K. ATTIAS R. JAQUINANDI / A. DUQUESNE
Réfléchir à une répartition homogène de l'offre de services sur le territoire	2027	N. ZORZI / A. LOURDAUX/ K. ATTIAS R. JAQUINANDI / A. DUQUESNE
Formaliser et anticiper l'évaluation globale de la CTG	2026	N. ZORZI / A. LOURDAUX/ K. ATTIAS R. JAQUINANDI / A. DUQUESNE et AM MOTA

PETITE ENFANCE

Action n° 1	Schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance
Diagnostic initial Malgré la nette baisse de la natalité soit -15,6% entre 2021 et 2025 (à noter une reprise en 2025), la tension sur la demande d'accueil reste forte et devrait s'intensifier dans les années à venir. En effet, La baisse de la capacité d'accueil chez les assistantes maternelles (-40% entre 2021 et 2024) a pu être partiellement compensée à court terme par la hausse du nombre de places d'accueil collectif en 2022 (+ 35%), néanmoins il est à prévoir une baisse significative et continue du nombre d'assistantes maternelles dans les prochaines années. Les établissements d'accueil collectifs se concentrent sur les quartiers du centre et du sud de la ville. Une réflexion sur une répartition plus homogène est à engager au regard de la demande exprimée par les familles Nécessité d'une réflexion sur les modalités d'accueil dans les établissements collectifs (amplitude horaires, fermetures...) pour l'optimisation des moyens. Une réflexion sur le fonctionnement de la halte-garderie est nécessaire, les modalités d'accueil ne correspondant plus aux besoins d'accueil des familles (accueil limité à 2 jours par semaine de 9h00 à 17h00. Constat d'une faible participation des parents aux actions proposées Difficultés de recrutement et de fidélisation des équipes	Public cible Enfants de moins de 3 ans Familles avec enfants de moins de 3 ans Professionnels de la petite enfance
Objectifs opérationnels Axe 1 - Développer et adapter l'offre d'accueil évaluation des besoins d'accueil augmentation de l'offre d'accueil collectif Axe 2 - Mettre aux normes et moderniser les établissements Axe 3 - Développer les actions de soutien à la parentalité Axe 4 - Professionnaliser les équipes	Modalités de mise en œuvre Etude de l'adéquation entre la demande exprimée et l'offre sur le territoire Adaptation de l'offre pour l'amélioration des taux d'occupation des établissements Etude et adaptation du fonctionnement de la halte-garderie Aide à la création de nouveaux établissements Evaluation de la satisfaction des familles (questionnaires) Développement d'actions favorisant la participation des familles (renforcement de la communication, organisation d'ateliers parent/enfant) Amélioration des pratiques professionnelles (réunions d'analyses de la pratique professionnelle, régularité des réunions d'équipe, VAE, questionnaire d'auto-évaluation de la qualité d'accueil) Renforcement de la formation continue
Référents de l'action Nathalie ZORZI	Echéances de réalisation 1ère phase : 2026 rédaction du Schéma, étude des besoins, mise à norme des bâtiments 2ème phase : 2027/2030 : mise en oeuvre des actions et augmentation de l'offre d'accueil
Services mobilisés et partenaires sollicités Service financier service ressources humaines service communication LAEP, Ludothèque, bibliothèque CAF du Val d'Oise	Résultats attendus Augmentation de la capacité d'accueil en établissement collectif Amélioration du taux de satisfaction de la demande d'accueil Augmentation de la participation des parents Actions de professionnalisation des équipes
Financements mobilisables Subvention de fonctionnement CAF du Val d'Oise (PSU et Bonus territoire) Financement possible ponctuel sur les FPT selon les fonds disponibles et priorités départementales Bonus trajectoire ou Bonus attractivité si conditions de versement remplies Subventions d'investissement CAF du Val d'Oise (PIAJE ou FME) Subventions d'investissement Conseil départemental du Val d'Oise	Indicateurs d'évaluation Nombre de places en accueil collectif créées Taux d'occupation des établissements Taux de satisfaction des usagers Nombre d'actions favorisant la participation des parents Taux de participation des parents aux actions proposées Nombre de formations et réunions d'équipe

Schéma de maintien et de développement – Collectivités + 10000 habitants

La loi Plein Emploi de 2023 : [Article 17 - LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi \(1\) - Légifrance](#) a institué ce schéma de maintien et de développement de l'accueil du jeune enfant. Le décret de mars 2025 a précisé son contenu [Décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles - Légifrance](#). Le modèle de schéma ci-dessous provient de travaux d'élaboration collective avec les participants du réseau CTG du Val d'Oise animé par le Pôle Ressources.

Les données peuvent provenir de sources différentes : diagnostics Caf renouvellement CTG, les datas de la Caf [Page d'accueil — Opendatasoft \(caf.fr\)](#), les données de l'Insee [Dossier complet – Résultats pour toutes les communes, départements, régions, intercommunalités, ... | Insee](#), ou encore de données de la collectivité...

Une fois rempli, ce schéma sera intégré au plan d'actions de la CTG signée entre la collectivité et la Caf, soit sous forme d'avenant, soit lors de son renouvellement, afin d'assurer la cohérence entre les orientations locales et les exigences nationales. Les schémas devront être transmis au Comité Départemental des Services aux familles. Le Préfet ne nous a pas encore indiqué les modalités de transmission. Ce schéma peut être complété idéalement par des fiches-actions détaillant chacune des actions qui auraient émergées de l'analyse des besoins et de faisabilité. A minima, les créations d'équipements feront l'objet d'une fiche-action.

Nom de la collectivité : Montmorency

Date de mise à jour : 30 juin 2026

Recensement des équipements existants

	Source	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Nbre EAJE tous types	Ville	4	5	6	6	6	6	6	7
Nbre places PSU	Ville	100	134	134	134	134	134	134	166
Nbre crèches collectives	Ville	2	3	3	3	3	3	3	4
ONbre micro-crèches PSU	CAF	0	0	0	0	0	0	0	0
Nbre EAJE PSU autres	Ville	1	1	1	1	1	1	1	1
Réservation crèche intercommunale	Ville	1	1	1	1	1	1	1	1
Nbre de place réservation crèche intercommunale	ville	26	26	27	27	27	27	31	31
Nbre microcrèches Paje	CAF	1	1	2	2	2	2	2	2
Nbre de places micro-crèche hors PSU	Ville	10	20	20	24	24	24	24	24
TOTAL places accueil collectif	ville	136	180	181	185	185	185	189	221
Nbre MAM	Ville	1	1	1	1	1	1	1	1
Nbre de places MAM et Ass Mat	imaje	250	232	189	171	161			
Nbre Ass Mat agréées	Liste PMI	79	73	61	56	55			
Nbre Ass Mat actives	PMI	73	63	56	49				

Taux de couverture ne tient pas compte des 27 places réservées en crèche

	Source	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de couverture modes d'accueil	CAFDATA	46.70%	45.10%	40.6%		
Nbre enfants 0-2 ans	CAF	727	701	652		
Nbre naiss. domiciliées	INSEE VILLE	276	246	243	187	233
Taux de pauvreté				11.9%		
Nbre RSA	CAFDATA	835	780	800		
Taux chômage			9.90%			
Densité population			4053 hab/km²			
Nbre allocat Prepare		345	270	225		
Age moyen Ass Mat						
Nbre Ass Mat + 55 ans		15	16	17	18	
Nbre AEEH 0-2 ans			135			

intercommunale Santé Bonheur

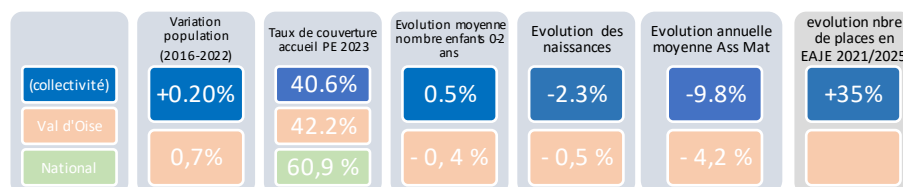
Recensement modes d'accueil

	Source	2021	2022	2023	2024
Nbre enfants PSU (hors réservation crèche intercommunale)	Cafdata imaje	183	245	252	261
Nbre enfants Ass Mat	imaje	191	166	149	134
Nbre enfants structures PAJE	imaje	23	29	23	24
Nbre enf garde domicile	imaje	20	28	27	26
Nbre préscolarisations	ville	0	0	0	0
Totaux		417	468	451	445

Données d'analyse des besoins

	Source	2021	2022	2023	2024
Nbre fam. monoparent.	imaje		695	700	700
Taux activité féminine			74.60%		
Solde migratoire			0.2		
Nbre Ass Mat chômage					
Taux activité Ass Mat					
Taux occupation EAJE					

Chiffres clé



Liste des équipements petite enfance présents sur la collectivité

Crèche municipale Les Elfes – 30 places
 Halte-garderie municipale Les Farfadets – 20 places
 Crèche associative La Nouvelle Etoile – 50 places
 Crèche privée La Petite Vallée – 34 places
 Micro-crèche La Cabane des p'tits pandas – 12 places
 Micro-crèche Les p'tites canailles – 12 places
 Relais petite enfance – 2 lieux d'accueil
 Réservation crèche intercommunale La santé c'est le bonheur (Enghien-les-bains) – 27 places

Cartographies

Cartographier l'emplacement des EAJE

et si possible celui des quartiers prioritaires, des gares, des axes routiers, ou encore de la densité population par quartier



Analyse des besoins

Existe-t-il une commission d'attribution (cocher) ?

Oui ☒ Non ☐ Prévus ☐

- Nombre demandes – acceptations – refus : 177 / 64 / 16

- Existence d'une liste d'attente Oui ☒ Non ☐ Prévus ☐

- Nombre enfants liste d'attente : 270 enfants sur la liste d'attente dont 177 demandes confirmées à l'occasion de la commission d'attribution du mois d'avril 2025. A l'issue de la Commission 96 demandes insatisfaites

Existe-t-il une pré-commission pour des situations particulières ?

Oui ☒ Non ☐ Prévus ☐

- Situations concernées : familles en difficultés sociales ☒, situation de handicap ☒, autre ☒

Recherche d'un mode d'accueil pour des fratries, problématiques médicales des parents, orientation par des services de soins ...

Des constructions de logement sont-elles prévues lors de la CTG ?

Oui ☒ Non ☐ Incertain ☐

Existe-t-il une pratique de non-recours à l'offre d'accueil ?

Oui ☒ Non ☐ Non estimée ☐ Estimation

prévus ☐

Existe-t-il des enquêtes ou études sur les attentes des familles ?

Oui ☐ Non ☐ Prévus dans la prochaine CTG ☒

Rendez-vous individuel des familles géré par le Relais Petite enfance pour identifier les besoins, exploitation des données de la liste d'attente pour un accueil en EAJE

Avez-vous des données sur le renouvellement de la population en général ? données INSEE

Oui ☒ Non ☐ Non estimée ☐ Estimation prévue ☐

Avez-vous des données sur le renouvellement des familles avec enfants de moins de 3 ans ? données CAF

Oui ☒ Non ☐ Non estimée ☐ Estimation prévue ☐

Des partenaires ont-ils été associés à la concertation lors de l'élaboration du schéma ?

Oui ☒ Non ☐

- Si oui, lesquels : PMI ☐, Msa ☐, autres ☒ : CAF

Des familles bénéficiaires des modes d'accueil ont-elles été associées à la concertation ?

Oui ☐ Non ☒

Des gestionnaires privés ou associatifs ont-ils été associés à la concertation ?

Oui ☐ Non ☒

Nombre de places estimées pour répondre aux besoins de la population exprimés	96
Nombre de places calculées pour atteindre le taux départemental de 42.2 %	2 (en eaje)
Nombre de places calculées pour atteindre le taux national de 60.9%	38 (en eaje)

Sous réserve stabilité du nombre de places en assistantes maternelles

Synthèse des éléments d'analyse du diagnostic et des besoins

L'évolution annuelle moyenne du nombre de naissance est de -2.3% entre 2016 et 2022. (Source CAF)

L'évolution du nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans est de -0.5%, ce qui représente 4 enfants en moins sur les 762 enfants au total. (entre 2016 et 2022).

Le nombre de naissance en 2025 était de 233 naissances soit une baisse de la natalité entre 2021 et 2025 : -15,6%. Il est à noter qu'après une forte baisse en 2024, la natalité est repartie à la hausse (+ 46 naissances en 1 an).

- Baisse du nombre d'enfants de moins 3 ans entre 2019 et 2024 : -4,7%
- Augmentation de l'offre d'accueil collective entre 2021 et 2025 : +35%
- Baisse de l'offre d'accueil individuel entre 2021 et 2024 : -40,40%
- Part des familles allocataires monoparentales dont le parent est en emploi : 57,9% en 2024
- Nombre de demande enregistrées en 2025 pour un accueil en crèche : 270
- Nombre de demande enregistrées en 2025 pour un accueil en halte-garderie : 32
-

EVALUATION DU BESOIN EXPRIME	Sourc e	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Taux de couverture mode d'accueil	CAF		45.1%	40.6%						
Nbre d'enfants 0-2 ans allocataires <3ans	CAF IMAJE	727	701	652	575					
demandes d'accueil en crèche enregistrées sur l'année	Ville	197	169	199	185	149	165	160	160	160
nbre de demandes actives avant commission	Ville	325	280	267	288	270	254			
nbre de demandes maintenues pour commission	Ville	245	219	208	179	177	159			
nbre de places attribuées	Ville	54	62	61	67	64	64	68	84	89
nbre de refus	Ville	13	12	22	13	17				
nombre de demandes insatisfaite	Ville	178	145	125	99	96				
taux de satisfaction post commission	Ville	27,35 %	33,79 %	39,90 %	44,69 %	45,76 %				
demande d'accueil en halte enregistrées année	Ville	52	43	66	55	32	30	30	30	30

Le taux de couverture au titre de l'accueil des moins de 3 ans est de 45.1% en 2022 en rapport avec la moyenne départementale de 41.5%.

L'offre d'accueil petite enfance est répartie telle que :

- 48.5 % des accueils assurés par les assistantes maternelles
- 45.5% des accueils effectués en EAJE
- 6% des accueil en garde à domicile

En 2023, la répartition est équivalente entre l'accueil en EAJE et l'accueil chez les assistantes maternelles.

La baisse de la capacité d'accueil chez les assistantes maternelles a été partiellement compensée par la hausse du nombre de places d'accueil collectif, néanmoins il est à prévoir une baisse significative du nombre d'assistantes maternelles dans les prochaines années.

Malgré la baisse de natalité constatée ces dernières années, la tension entre l'offre et la demande d'accueil reste forte et devrait s'intensifier dans les années à venir. L'offre d'accueil collectif n'est pas uniformément répartie sur le territoire avec un déficit dans le nord de la ville.

Ainsi, sous réserve de la faisabilité et des ressources disponibles, il apparaît qu'il serait nécessaire de mener les actions suivantes :

- Créer des places d'accueil collectif pour faire face à la pénurie d'assistantes maternelles
- Evaluer la satisfaction des familles pour répondre au mieux à leurs besoins
- Etablir un plan d'adaptation des modalités d'accueil
- Revoir les modalités d'accueil de la halte-garderie
- Développer des actions favorisant la participation des familles et le soutien à la parentalité

Analyse de faisabilité et des ressources

Un Relais Petite Enfance (RPE) est-il présent et actif sur le territoire ? Oui ☒ Non ☐ Création prévue dans la CTG ☐

- S'il existe un RPE, déploie-t-il des missions renforcées Oui ☒ Non ☐

Le RPE assure la mission de guichet unique d'information et assure les rendez-vous d'inscription et de demande d'information des familles.

Êtes-vous en partenariat avec des entreprises pour les places d'accueil ? Oui ☐ Non ☒ Prévues ☐

Existe-t-il des crèches AVIP sur le territoire ? Oui ☐ Non ☒ Prévues dans la CTG ☐

Existe-t-il des crèches à horaires atypiques sur le territoire ? Oui ☐ Non ☒ Prévu dans la CTG ☐

Existe-t-il des crèches favorisant l'accueil d'enfants handicapés ? Oui ☒ Non ☐ Prévu dans la CTG ☐

Accueil des enfants porteurs de handicap dans les crèches existantes. Pas d'établissements spécifiques. Peu de demandes identifiées, les situations sont détectées au cours de l'accueil le plus souvent.

Disponibilité de foncier sur le territoire : Déjà repéré ☐ Recherche en cours ☒ Recherche à prévoir ☐

Niveau de difficultés de recrutement de personnel : Très difficile ☐ Difficile ☒ Acceptable ☐

Financements investissements mobilisables : Collectivité ☒ Caf ☒ Conseil départemental ☒ Autre ☒ : région

Nouveaux financements à mobiliser : Bonus trajectoire ☒ Bonus attractivité ☐ Autre ☒ : PIAJE

Des EAJE rencontrent-elles des difficultés sur le territoire ? Oui ☒ Non ☐ Non repéré ☐ Recensement prévu ☐

- *Nombre EAJE en difficultés* : Difficultés financières ☐ Occupation ☒ Normes ☒ Encadrement ☒
- *Un accompagnement spécifique est-il envisagé ?* Oui ☒ Non ☐ ; si oui, par la collectivité ☒ , par la Caf ☐ , par la Pmi ☐
- *Existe-t-il un risque de fermeture pour certains EAJE sur le territoire ?* Oui ☐ Non ☐ Peut-être d'ici quelques années ☒

Nécessité de faire évoluer le fonctionnement de la halte-garderie afin de répondre au mieux aux besoins d'accueil des familles – horaires, nombre de jours d'accueil. La configuration des locaux est un frein à la modification des conditions d'accueil.

Eléments complémentaires d'analyse de faisabilité et de ressources : difficulté à identifier un local susceptible de permettre le transfert de l'établissement

Points forts	Risques	Éléments de comparaison
• une offre d'accueil diversifiée sur le territoire (crèche collective publique, privée et associative, micro-crèche, MAM, RPE, réseau d'assistantes maternelles) • un accompagnement individuel des familles (guichet unique d'information) • des établissements d'accueil au personnel qualifié	• une baisse constante du nombre d'assistantes maternelles agréées sur le territoire • difficulté d'adaptation des locaux existants • manque d'opportunités foncières adaptées pour le développement de l'offre d'accueil • concentration de l'offre d'accueil individuel dans le nord de la ville où l'on constate un déficit d'offre d'accueil collectif	• L'évolution annuelle moyenne du nombre d'enfants allocataires de moins de 3 ans montre une diminution 2 fois plus rapide que sur le département entre 2019 et 2024 (-4.7% vs -2.3%) • En 2023, le taux de couverture s'élevait à 40.6% soit proche du taux départemental de 42.2% mais nettement inférieur au taux national de 60.9%. • Il est à noter que les 27 places réservées à la crèche intercommunale Santé Bonheur ne sont pas prise en compte dans le calcul du taux. • Ce taux était de 45.1% en 2022, la baisse est due à la baisse du nombre de places agréées chez les assistantes maternelles. • En 2023, on note une répartition équivalente des places d'accueil entre les EAJE et les assistantes maternelles alors que ces dernières représentent 6.4 points de plus au département.

Définition des orientations pluriannuelles de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Des projets en investissements sont-ils prévus durant la CTG ? Oui ☒ Non ☐ A confirmer ☐

- Si oui ou à confirmer FME ☒, PIAJE ☐ (prévoir une fiche-action spécifique dans la CTG a minima pour les créations d'équipements)
- Si FME, coût estimé : 60 000 € année dépôt : 2026/2027
- Si PIAJE, coût estimé : xx € année dépôt :

Projections d'évolution du nombre de places PSU soutenues par la collectivité (gestion directe, réservations, DSP) :

	2025	Projections 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029	Projections 2030
Nombre places	147	147	151	167	167	167
Evolution en %			2.72%	10.59%		
Estimation bonus trajectoire			0	33 400		

Projections d'évolution du nombre de places hors gestion de la collectivité :

	2025	Projections 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029	Projections 2030
Nombre places	38	38	38	54	54	54
Evolution en %				42%		

Une évaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences dans les structures d'accueil du jeune enfant a-t-elle été réalisée ? Oui ☐ Non ☒

Prévue au cours de la CTG ☐

Combien de postes seront à pourvoir en fonction de l'évolution du nombre de places :

- pour 2026 : 0 ; 2027 : 0 ; 2028 : 0 ; 2029 : 0 ; 2030 : 0

Combien de postes seront à remplacer en raison de départs à la retraite :

- pour 2026 : 1 ; 2027 : 0 ; 2028 : 1 ; 2029 : 0 ; 2030 : 0

Définition des actions à mener

A remplir surtout si aucune fiche-action ne précise chacune de ces actions

Des actions visant à renforcer la qualité de l'accueil seront-elles proposées ? Oui ☒ Non ☐ A confirmer ☐

- Si oui, lesquelles, et préciser si possible les dispositifs envisagés, les partenaires mobilisés, et les objectifs poursuivis (ou indiquer la fiche-action prévue à cet effet) : cf annexe au schéma
- Modification des conditions d'accueil de la halte-garderie – augmentation du temps d'accueil avec extension des horaires d'ouverture et possibilité d'un accueil à temps complet pour répondre au plus proche des besoins d'accueil des familles mais nécessitant la délocalisation de l'établissement / partenaires : CAF et CD pour financement
- Développer les actions incluant la participation des familles – établissements culturels de la ville, PMI,
- Actions de soutien à la parentalité
- Professionnalisation des équipes

L'animation de Points Conseil Petite Enfance (PCPE) est-elle prévue ?
confirmer ☐

Oui ☐ Non ☒ A

Des actions de promotion des métiers de la petite enfance seront-elles proposées :
A confirmer ☒

Oui ☐ Non ☐

Principaux indicateurs d'évaluation liés au schéma

(liste non exhaustive)

- Evolution du taux de mode d'accueil par année ([Taux de couverture d'accueil du jeune enfant \[Communal\] — Cafdata](#))
- Evolution des places offertes par type d'accueil ([Nombre de places offertes pour les enfants de moins de 3 ans \[Communal\] — Cafdata](#))
- Taux de couverture
- Nombre d'actions favorisant la participation des parents et nombre de participants
- Taux de satisfaction des usagers des établissements d'accueil

ANNEXE – PLAN D’ACTIONS AU SCHEMA DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DE L’OFFRE D’ACCUEIL PETITE ENFANCE - 2026/2030

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Augmenter le taux de couverture
- Répondre au plus près des besoins exprimés par les familles
- Moderniser les établissements d’accueil
- Soutenir la professionnalisation des équipes

AXE 1 – Développement et adaptation de l’offre d’accueil

1. Adaptation de l’offre d’accueil existante

ACTION 1 Amélioration du taux d’occupation des établissements

Ajuster l’offre aux besoins des familles et optimiser le fonctionnement des établissements

- Ajuster les capacités d’accueil aux besoins identifiés :
Ajuster les horaires d’ouverture et de fermeture et revoir les périodes de fermeture
- Réviser les modalités contractuelles (jours de carence, délais de pose des congés ...)
- Réorganiser les plannings des agents

Indicateurs : taux de réservations et présences réelles aux heures d’ouverture et de fermeture et sur les périodes de vacances scolaires

Suivi des taux d’occupation mensuel et des taux d’occupation individuel

ACTION 2 Etude du fonctionnement de la halte-garderie

- Diagnostic de l’évolution de la demande
- Identification des adaptations possibles

CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	2026	2027	2028	2029	2030
Diagnostic des besoins	■				
Ajustement des contrats	■	■			
Révision des modalités contractuelles et du fonctionnement des établissements	■	■			
Optimisation taux d’occupation		■	■		
Transformation structures		■	■		
Création nouvelles places		■			

2. Augmentation de l’offre d’accueil collectif

ACTION 3 Aide à la création de nouveaux établissements

- Adapter l’offre d’accueil au territoire : quartier sous-dotés, zones où la demande exprimée est la plus forte, prise en compte des contraintes de mobilité, répartition offre d’accueil collectif et individuel

- Faciliter l'implantation de nouveaux établissements privés : recherche de locaux, accompagnement pour l'évaluation des besoins, mise à disposition, avis d'autorisation d'ouverture ...
- Réservation de places par la ville pour aider à la création
- Réservation de 3 places supplémentaires à la crèche intercommunale La Santé c'est le Bonheur

Indicateurs : Evolution du nombre de places, Nombre de structures créées, répartition géographique de l'offre d'accueil

ACTION 4 Etude sur l'opportunité de la Transformation de la halte-garderie en multi-accueil

- Identification de nouveaux locaux adaptés
- Refonte du fonctionnement horaires ...
- Objectif d'extension du nombre de places de 20 à 25 places en journée.
- Dossier de demande de modification et extension, recherche de financements, marchés de travaux

CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	2026	2027	2028	2029	2030
Diagnostic des besoins	■				
Transformation et extension de structure		■	■		
Aide à la création nouvelles places		■	■	■	■

AXE 2 – Mise aux normes et modernisation des établissements

ACTION 5 Travaux de mise en conformité et de modernisation des établissements

- Mise en conformité des locaux au regard du référentiel bâtimentaire
- Modernisation et adaptation des locaux : aménagement des espaces extérieurs, espace de motricité, confort thermique et acoustique....
- Recherche de subvention (FME, CD...)
- Marchés de travaux
-

CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	2026	2027	2028	2029	2030
Diagnostic technique	■				
Travaux de mise aux normes	■				
Amélioration thermique		■	■		
Adaptation qualitative		■	■	■	■

AXE 3 – Soutien à la parentalité - Amélioration de l'accompagnement des familles

ACTION 6 Evaluation de la satisfaction des familles

- Création d'outils de mesure de la satisfaction : questionnaire annuel à destination des familles accueillies ...
- Analyse et élaboration d'un plan d'adaptation
- Renforcer la communication

Indicateurs : Taux de réponse au questionnaire, taux de satisfaction, nombre de proposition d'amélioration

ACTION 7 Développement des actions favorisant la participation des familles

- Renforcer la communication et créer un outil pour recenser les souhaits et retours des parents sur les actions
- Organisation d'atelier parents-enfants : café des parents, réunions thématiques, bougeothèque, atelier jeux, semaine nationale de la petite enfance, sorties ...

Indicateurs : Evolution du nombre d'actions, Nombre de parents participants,

CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	2026	2027	2028	2029	2030
Création d'outil de mesure de la satisfaction	■	■			
Développement des outils de communication		■	■	■	■
Analyse des retours et mise en place d'adaptations	■	■	■	■	■
Développement des actions de participation	■	■	■	■	■

AXE 4 – Professionnalisation des équipes

ACTION 8 Renforcement de la formation continue

- Faciliter le départ en formation individuelle : définition d'un plan de formation pluriannuel, offre CNFPT, anticipation pour définition des plannings des équipes
- Prévoir des formations intra à destination de l'ensemble des professionnelles : favoriser une culture commune et les échanges professionnels

ACTION 9 Amélioration des pratiques professionnelles

- Renforcer les analyses de la pratique professionnelles : régularité des réunions, création d'un groupe de direction
- Organiser des réunions d'équipe régulières
- Inciter et accompagner les professionnels dans une démarche de VAE validation des acquis d'expériences
- Mise en place de questionnaire d'auto-évaluation de la qualité d'accueil

Indicateurs : Nombre de formation organisées, Nombre d'agents partis en formation, nombre de réunions d'équipes

CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	2026	2027	2028	2029	2030
Recensement des demandes de formation exprimées – identification des besoins	■	■			
Plan pluriannuel de formation		■	■	■	■
Mise en place de réunions d'équipe	■	■	■	■	■
Mise en place de questionnaire d'autoévaluation		■	■	■	■

Action n° 2	Répondre au besoin d'accueil en développant ou adaptant l'offre
Diagnostic initial	Public cible
Malgré la nette baisse de la natalité soit -15,6% entre 2021 et 2025 (à noter une reprise en 2025), la tension sur la demande d'accueil reste forte et devrait s'intensifier dans les années à venir. En effet, La baisse de la capacité d'accueil chez les assistantes maternelles (-40% entre 2021 et 2024) a pu être partiellement compensée à court terme par la hausse du nombre de places d'accueil collectif en 2022 (+ 35%), néanmoins il est à prévoir une baisse significative et continue du nombre d'assistantes maternelles dans les prochaines années. Les établissements d'accueil collectifs se concentrent sur les quartiers du centre et du sud de la ville. Une réflexion sur une répartition plus homogène est à engager au regard de la demande exprimée par les familles Une réflexion sur le fonctionnement de la halte-garderie est nécessaire, les modalités d'accueil ne correspondant plus aux besoins d'accueil des familles (accueil limité à 2 jours par semaine de 9h à 17h00. Taux d'activité féminine de 74,6% en 2022. La part des familles allocataires monoparentales dont le parent est en emploi était de 57,9% en 2024 exprimant un besoin d'accueil réel.	Familles avec enfants de moins de 3 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Identifier les besoins d'accueil (nombre de demandes, amplitude d'accueil) Créer des places d'accueil collectif et/ou adapter l'offre existante Favoriser le développement de l'offre privée	Questionnaires adressés aux habitants et aux familles des enfants déjà accueillis Etude de l'activité des établissements d'accueil collectif Etude de la demande exprimée (typologie des familles, amplitude demandée, secteur géographique...) Identification des leviers d'aide à la création d'établissements privés (capacité financière, formalisation du cadre juridique...) Passation de marchés de réservation de places
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Nathalie ZORZI	2027 - 2030
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Services techniques Service financier et de la commande publique CAF du Val d'Oise Conseil départemental du Val d'Oise - Pôle accueil du jeune enfant	Augmentation du nombre de places d'accueil collectif Augmentation du nombre d'enfants accueillis en établissement collectif Amélioration du taux de satisfaction de la demande
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
Subventions d'investissement CAF du Val d'Oise (PIAJE ou FME) Subventions d'investissement Conseil départemental du Val d'Oise Subvention de fonctionnement CAF du Val d'Oise (PSU et Bonus territoire) Bonus trajectoire ou Bonus attractivité si conditions de versement remplies Financement possible ponctuel sur les FPT selon les fonds disponibles et priorités départementales	Amélioration du taux d'occupation et taux de facturation des établissements d'accueil Taux de réponse des questionnaires aux usagers Taux de satisfaction de la demande d'accueil % d'augmentation du nombre de places en accueil collectif % d'augmentation du nombre d'enfants accueillis en établissement collectif

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 3	Lutter contre les différentes formes de violences
Diagnostic initial Augmentation des comportements violents constatée par les équipes éducatives, les équipes d'animation et les familles. Violence physique (jeux dangereux, bousculades), violence verbale (insultes, moqueries répétées, intimidation) et violence numérique (cyber-harcèlement sur les réseaux sociaux, diffusion d'images sans consentement) Tension récurrente entre des jeunes de différentes villes pouvant donner lieu à des affrontements avec des niveaux de violence qui augmentent.	Public cible Enfance : 3-11 ans Jeunes et jeunes Adultes : 11-25 ans Public indirect : les parents et les professionnels (enseignants, animateurs)
Objectifs opérationnels Pour l'Enfance : Développer l'empathie en apprenant aux enfants à identifier leurs propres émotions et à reconnaître celles des autres pour réduire les réactions impulsives Sensibiliser les enfants à l'impact de leurs gestes et paroles afin qu'ils comprennent les conséquences émotionnelles chez "la victime", les conséquences juridiques et l'importance de la réparation Instaurer un "Message clair" en généralisant l'utilisation d'une méthode de communication non-violente pour stopper dès les premiers signes de violences physiques et verbales Pour les Jeunes : Sensibiliser le public aux conséquences juridiques, sociales et psychologiques de leurs actes pour les responsabiliser face à la loi et envers autrui Développer et favoriser les échanges avec le public. Favoriser l'esprit critique afin de repérer les "fake news" et les discours de haine et de radicalisation Sensibiliser les victimes à leurs droits et les formes d'accompagnements existantes.	Modalités de mise en œuvre Pour l'Enfance : Mise en place de temps d'échanges, de parole quotidien, de théâtre-forum afin que les enfants puissent s'exprimer librement et/ou à travers une mise en scène. Mise en place d'une signalétique à travers un affichage des règles de vie, des émotions, des étapes pour régler des petits conflits Intervention d'associations spécialisées, des agents de préventions de la police municipale et nationale (Maison de Protection des Familles) Pour les Jeunes : Mise en place de temps de "débats" autour de soirées thématiques et grâce à du matériel pédagogique adapté pouvant libérer la parole des jeunes Maintien d'échanges réguliers avec le public lors des soirées 16-25 ans et plus largement lors de tous les temps d'ouverture Mise en place d'ateliers spécifiques en direction des adolescents sur les dangers des réseaux sociaux. Veille sociale permanente afin d'identifier d'éventuelles tensions existantes et les anticiper Travail d'identification des espaces jeunesse municipaux comme des lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges Neutralité du personnel Ville Pour les professionnels et les familles : Mise en place de temps de rencontre, d'échange et de sensibilisation à travers des café-rencontre, des conférences, de la sensibilisation via de la documentation Formation des agents municipaux Mise en place d'un protocole commun, d'affiches, de documentations
Référents de l'action Karine ATTIAS Raphaël JAQUINANDI	Echéances de réalisation Début de l'action: 2027. Fin 2030 Décliné en plusieurs phases: Formation, déploiement des différents ateliers sur les structures, événements forts type conférences, forums
Services mobilisés et partenaires sollicités Services mobilisés : Le service Enfance, les service Jeunesse et sports, la Police municipale, la bibliothèque, le service Communication Partenaires institutionnels : CAF, Education nationale, collèges et lycées, police municipale et nationale, gendarmerie Partenaires locaux : associations de parents d'élèves, associations	Résultats attendus Pour l'enfance : Diminution visible des violences physiques et verbales dans les structures. Connaissance des risques juridiques. Renforcement de l'empathie (capable de mettre des mots sur les émotions et de les contrôler). Réactivité des professionnels et des familles pour identifier, accompagner et résoudre les violences. Pérennisation des actions et outils mis en place pour un suivi régulier, pour que cela deviennent des habitudes et non des interventions ponctuelles Pour la Jeunesse : diminuer les affrontements sur le territoire et à l'extérieur en responsabilisant les jeunes sur les risques encourus pour les victimes et les agresseurs.
Financements mobilisables Financement possible ponctuel sur les FPT selon les fonds disponibles et priorités départementales Répondre aux différents appels à projets SDJES L'Agglomération et Villes voisines	Indicateurs d'évaluation Indicateurs de participation : Taux de couverture avec le pourcentage d'enfants et de jeunes ayant participé aux ateliers, aux actions mises en place. Engagement des familles avec le nombre de parents présents lors des rencontres ou conférences Indicateurs de comportement : Baisse des signalements et donc diminution du nombre d'incidents. Evolution du climat scolaire/périscolaire à travers un questionnaire enfant. Nombre de fois où les enfants et jeunes ont fait appel à un recours à la médiation. Nombre d'affrontements observés. Indicateurs de connaissance : Pourcentage d'enfants et de jeunes étant capables d'identifier les conséquences juridiques, connaissant les numéros d'urgence. Indicateurs partenariaux : Nombre de structures appliquant une charte commune, un protocole commun. Le nombre de remontées d'informations, de signalements faits par les professionnels.

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 4	Développer l'accompagnement et l'inclusion des publics en situation de handicap
Diagnostic initial Cadre légal (loi inclusion): en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la collectivité réaffirme son accessibilité universelle Accès aux structures: Volonté croissante des familles du territoire de permettre à leurs enfants en situation de handicap d'avoir accès aux différentes structures et ateliers Fréquentation en augmentation: les données du territoire montrent une hausse constante des demandes d'inscription et de fréquentation sur les structures périscolaires Objectifs opérationnels Intégrer les enfants en situation de handicap dans les temps périscolaires dans les meilleures conditions possibles Sensibiliser les enfants à la différence pour favoriser l'entraide et l'acceptation de chacun au sein du groupe Former les équipes d'animation afin qu'elles puissent adapter l'intégration des enfants en situation de handicap et qu'elles puissent adapter leur comportement et leurs propositions d'activités. Co-construire l'accueil en lien avec les familles et le partenaire de l'Education nationale	Public cible Enfance 3-11 ans Modalités de mise en œuvre Formation continue des équipes d'animation Aménagement des espaces type coin ressource pour permettre aux enfants de s'isoler Identification au sein de la collectivité et/ou au sein de chaque équipe d'un référent inclusion faisant le lien entre les familles et l'équipe d'animation Mise en place de malles pédagogiques inclusives regroupant du matériel et jeux spécifiques Temps d'échanges, de rencontres avec les familles et les équipes éducatives pour adapter l'accueil Mise en place d'ateliers type journée du "Vivre ensemble" (grands jeux, handisport pour créer de l'empathie)
Référents de l'action Karine ATTIAS	Echéances de réalisation Début 2027- Fin 2030
Services mobilisés et partenaires sollicités Services internes: Service Enfance, Jeunesse et Sports, Communication, Service Petite Enfance (lien avec les structures pour passation), Service Techniques (aménagement des locaux) Partenaires institutionnels: CAF, MDPH, Education nationale Autres partenaires : Pôle d'Appui et de Ressources Handicap (pour conseil et prêt du matériel adapté), les associations spécialisées locales, les familles	Résultats attendus Répondre aux demandes des familles: nombre d'enfants en situation de handicap fréquentant les accueils de loisirs de manière régulière Montée en compétence des animateurs sur l'adaptation de leur comportement, des activités mises en place et du relationnel avec les familles Des structures plus adaptées pour permettre un accueil individuel grâce au matériel, aux locaux aménagés
Financements mobilisables Financement possible ponctuel sur les FPT de la CAF95 selon les fonds disponibles et priorités départementales Répondre aux différents appels à projets SDJES	Indicateurs d'évaluation Nombre de fréquentation régulière des enfants en situation de handicap sur les différents temps périscolaires Nombre d'heures d'accompagnement renforcé si mise en place de référent handicap Taux de satisfaction des familles par le biais d'un questionnaire Nombre d'agents municipaux formés annuellement

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 5	Adapter l'accompagnement individuel des jeunes
Diagnostic initial Les chiffres révèlent très nettement que les jeunes montmorencéens ont une forte tendance à quitter le territoire assez tôt soit pour suivre des études supérieures soit pour rentrer dans la vie active. La plupart d'entre eux rencontre des difficultés lors de cette transition. On observe aussi très facilement que c'est à ce moment précis que le lien social entre la Ville et les jeunes peut se perdre. Il paraît donc important d'adapter nos projets afin de répondre au mieux aux problématiques rencontrées par le 17-25 ans et leur proposer un soutien concret aussi bien technique qu'humain. Depuis 2021 et l'intégration du passage du permis B dans le dispositif Bourses Projets Jeunes (BPJ-17 à 25 ans) on observe que les demandes d'accompagnements ont été multipliées par 4. De plus, on remarque également chez ce même public un fort intérêt à s'inscrire en formation BAFA. Par conséquent, à travers l'amélioration de ces dispositifs mais également d'autres actions spécifiques et ciblées, la Ville souhaite accompagner de la meilleure des façons les jeunes dans leur nouvelle vie de jeune adulte.	Public cible Les jeunes montmorencéens âgés de 17 à 30 ans.
Objectifs opérationnels Augmenter le nombre d'accompagnement (BPJ, BAFA) Développer les initiatives d'engagement chez les jeunes Sensibiliser le public aux dispositifs d'accompagnement locaux, départementaux et régionaux Faciliter les rencontres avec les professionnels locaux Accompagner les jeunes dans des missions de service civique	Modalités de mise en œuvre Modifications des règlements intérieurs des dispositifs locaux en fonction des besoins identifiés Augmentation du budget alloué aux dispositifs d'accompagnements municipaux Meilleure communication entre les animateurs jeunesse, l'Informateur Jeunesse et les services de la Ville. Présence régulière de l'Informateur Jeunesse lors des soirées 16-25 ans Mise en place d'actions hors les murs de l'Info Jeunes Mcy Augmentation des partenariats avec les lycées de la Ville Veille active sur les dispositifs et les actions locales pour effectuer le relais Transversalité avec les services de la Ville pour les stages, les jobs été et les projets Actions parallèles pour une meilleure identification de l'Info Jeunes par les 17-25 ans.
Référents de l'action Raphaël JAQUINANDI Nicolas FRERE (Informateur Jeunesse)	Echéances de réalisation 2027- 2030
Services mobilisés et partenaires sollicités Service Jeunesse et Sports, Direction de l'Education, Direction des Affaires Culturelles, Direction des Services Techniques Lycées de la Ville Antennes locales de la Mission Locale et de France Travail Département , Régio, Agglomération Commerces locaux	Résultats attendus
Financements mobilisables CAF : Bonus territoire BAFA/BAFD et FPT jeunesse selon les fonds disponibles et les priorités départementales Département et Région Agglomération Eventuels appels à projets	Indicateurs d'évaluation Nombre de BPJ attribuées par année civile Nombre de formation BAFA accompagnées par année civile Nombre d'actions dans et hors les murs portées par l'Info Jeunes Nombre de jeunes accompagnés vers des missions de service civique Nombre de jeunes ayant décroché un emploi grâce à l'aide du service

PARENTALITE

Action n° 6		Renforcer le soutien à la parentalité	
Diagnostic initial		Public cible	
Méconnaissance de la part des familles de l'offre de service Peu d'actions parents/enfants développées sur la ville		Familles avec enfants	
Objectifs opérationnels		Modalités de mise en œuvre	
Informar les familles sur l'offre de services		Création d'un guide des familles par la fusion et le développement du contenu des guides sectoriels (guide du tout-petits, guide périscolaire... - recensement de l'existant, formalisation du guide, mise à jour régulière)	
Améliorer la participation des familles aux actions proposées		Mise en place d'une communication accessible à tous (varier et adapter les supports)	
Accompagner les familles dans leur rôle de parents		Développement de permanences, de partenariats associatifs Identification de lieux d'accueil et mobilisation de personnels formés Développement d'actions participatives Inscription dans le Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui des Parents	
Référents de l'action		Echéances de réalisation	
Chargés de coopération		2027-2030 2027 : création du guide 2027 et années suivantes : mise en place d'actions participatives et permanences	
Services mobilisés et partenaires sollicités		Résultats attendus	
Service Communication, Service Financier CAF du Val d'Oise Département du Val d'Oise Partenaires associatifs		Amélioration de l'information faites aux familles Augmentation de la participation des familles aux actions proposées	
Financements mobilisables		Indicateurs d'évaluation	
CAF du Val d'Oise : Financement possible sur le FNP selon les fonds disponibles et les priorités départementales		Nombre de guides diffusés, de consultations du site internet ou autres canaux de diffusion Nombre d'actions parents/enfants Taux de participation des parents	

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action n° 7	Réfléchir au développement l'offre en matière d'activités collectives et d'événements fédérateurs
Diagnostic initial Hausse significative de la fréquentation et de la participation à l'ensemble des actions proposées depuis la saison 2021/2022 : - Augmentation des inscriptions aux activités : + 44 %. - Progression de la fréquentation aux événements relatifs aux expositions : + 285 % - Hausse de fréquentation sur les accueils tout public de la ludothèque : + 45 % . - Augmentation de la fréquentation aux événements fédérateurs (ex: fête du jeu) : + 75 %. Ces évolutions traduisent une attractivité croissante des propositions culturelles et d'animation ; un besoin renforcé de temps collectifs favorisant le vivre-ensemble ; l'émergence de phénomènes de saturation (activités complètes, listes d'attente, jauges limitées) ; de nouvelles attentes des habitants concernant les formats participatifs, intergénérationnels et de proximité. L'enjeu consiste désormais à adapter l'offre afin de répondre à cette dynamique tout en favorisant l'accessibilité sociale, culturelle et territoriale.	Public cible Familles Petite enfance Enfance Jeunesse Adultes Seniors Habitants éloignés de l'offre culturelle ou de loisirs Publics intergénérationnels
Objectifs opérationnels Développer une offre d'événements fédérateurs accessible à tous. Adapter les formats d'animation à l'évolution des besoins des habitants. Favoriser la participation des habitants et la co-construction des projets. Renforcer les actions intergénérationnelles et inclusives. Consolider les partenariats locaux autour de l'animation de la vie sociale.	Modalités de mise en œuvre Création de nouveaux temps forts culturels, festifs et participatifs. Développement d'animations hors les murs et itinérantes. Mise en place de formats complémentaires : ateliers participatifs, soirées thématiques, événements familiaux, rendez-vous intergénérationnels. Révision des formats d'activités les plus sollicités. Multiplication des créneaux ou sessions lorsque cela est possible. Mobilisation éventuelle de nouveaux espaces municipaux pour accueillir les actions. Organisation de temps de concertation avec les habitants dans le cadre de projets. Mise en place d'outils de recueil des besoins et attentes (questionnaires, temps d'échange, bilans participatifs). Implication des bénévoles et habitants dans l'organisation des événements. Renforcement de la communication de proximité et numérique. Développement d'actions favorisant l'accès des publics éloignés. Mise en place de modalités d'accueil adaptées aux familles. Travail transversal entre services municipaux et équipements culturels. Développement de projets communs avec les partenaires associatifs et institutionnels. Recherche de financements complémentaires via appels à projets.
Référents de l'action Adrien LOURDAUX	Echéances de réalisation 2027 - 2030
Services mobilisés et partenaires sollicités Services culturels de la commune Service Événementiel / Service Communication Communauté d'Agglomération Département CAF Associations locales Établissements scolaires et structures socio-éducatives	Résultats attendus Renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance au territoire. Développement de la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Augmentation de la fréquentation des activités et événements. Réduction des situations de saturation et des listes d'attente. Participation accrue des habitants dans les projets locaux. Diversification des publics touchés. Renforcement du partenariat local autour de l'animation de la vie sociale.
Appels à projets Communauté d'Agglomération Département DRAC / dispositifs culturels selon projets	Indicateurs d'évaluation Indicateurs quantitatifs : Nombre d'activités et événements organisés Nombre de participants par action Nombre de nouveaux usagers Nombre d'actions intergénérationnelles mises en place Nombre de partenaires mobilisés Nombre d'habitants impliqués dans les projets Évolution des listes d'attente et du taux de saturation Indicateurs qualitatifs : Satisfaction des participants Diversité des publics accueillis Qualité des partenariats développés Niveau d'implication des habitants Évaluation de l'impact sur le lien social et la convivialité

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action n° 8	Soutenir et accompagner l'engagement des acteurs locaux
Diagnostic initial Augmentation des demandes adressées par les acteurs locaux (associations, institutions, indépendants, habitants...) depuis la saison 2021/2022 dans le cadre de la mise en oeuvre de leurs projets artistiques, culturels et/ou d'intérêt général : - Augmentation des demandes de mise à disposition d'espaces et d'équipements : + 28 % - Sollicitation accrue en matière d'accompagnement technique et logistique - Besoin renforcé de soutien en communication et valorisation des projets : + 50 % - Multiplication des initiatives citoyennes, culturelles, solidaires et participatives - Volonté plus forte des habitants de s'impliquer dans la vie locale Cette dynamique témoigne d'un territoire vivant et engagé, mais révèle également des besoins de structuration, de coordination et d'accompagnement afin de favoriser la pérennité des projets et l'accessibilité des initiatives au plus grand nombre.	Public cible Habitants et collectifs d'habitants Associations locales Jeunes et familles Artistes et intervenants locaux Établissements scolaires et structures éducatives Structures sociales, culturelles et médico-sociales Acteurs économiques de proximité Institutions et partenaires du territoire
Objectifs opérationnels Soutenir l'émergence et la réalisation d'initiatives locales à vocation culturelle, sociale, citoyenne et intergénérationnelle. Favoriser la participation des habitants à la vie du territoire et encourager leur implication dans les projets collectifs. Renforcer les liens entre les acteurs locaux afin de développer des dynamiques partenariales durables. Faciliter l'accès des porteurs de projets aux ressources municipales et aux dispositifs d'accompagnement existants. Développer des espaces d'expression, de rencontre et de coopération entre habitants et acteurs locaux. Valoriser les initiatives citoyennes et les pratiques amateurs comme leviers de cohésion sociale. Encourager les projets favorisant la mixité des publics, l'inclusion et l'accès de tous à la vie sociale et culturelle du territoire. Structurer un accompagnement de proximité favorisant l'autonomie et la montée en compétences des porteurs de projets.	Modalités de mise en œuvre Centralisation des demandes adressées par les porteurs de projets. Information, orientation et appui méthodologique dans le montage et l'organisation des actions. Mise à disposition d'espaces, de salles et de matériels municipaux selon les besoins des projets. Accompagnement technique lors des événements et manifestations. Facilitation des démarches administratives et organisationnelles. Relais des projets via les supports de communication municipaux. Mise en lumière des initiatives locales et des engagements citoyens. Valorisation des pratiques amateurs et des projets participatifs. Mise en œuvre d'actions coconstruites avec les habitants. Organisation d'événements favorisant la participation citoyenne et le vivre-ensemble. Développement d'actions intergénérationnelles et inclusives.
Référents de l'action Adrien LOURDAUX	Echéances de réalisation 2027 - 2030
Services mobilisés et partenaires sollicités Services culturels de la commune Service Événementiel Service Communication Communauté d'Agglomération Département Établissements scolaires Structures sociales et médico-sociales Réseau associatif local Acteurs culturels et socio-éducatifs	Résultats attendus Renforcement de la participation des habitants à la vie locale. Développement des initiatives citoyennes et associatives. Augmentation des coopérations entre acteurs du territoire. Meilleure visibilité des projets locaux. Renforcement du lien social et des dynamiques collectives. Diversification des publics participant aux actions. Meilleure structuration et pérennisation des initiatives accompagnées.
Financements mobilisables Budget municipal Communauté d'Agglomération Département DRAC et dispositifs culturels selon les actions développées	Indicateurs d'évaluation Indicateurs quantitatifs : Nombre de projets accompagnés Nombre d'habitants impliqués dans les actions Nombre de partenaires mobilisés Nombre de mises à disposition de salles et matériels Nombre d'actions de communication réalisées Indicateurs qualitatifs : Satisfaction des habitants et partenaires Niveau d'implication des habitants dans les projets Qualité des coopérations développées Pérennisation des initiatives accompagnées

INSERTION-ACCES AUX DROITS

Action n° 9	Développer l'aide aux démarches administratives et à l'accès au numérique
Diagnostic initial Malgré une situation socio-économique globalement favorable, le territoire de Montmorency reste marqué par des fragilités liées à l'accès aux droits, à la fracture numérique et à la complexité des démarches administratives. Le CCAS et le service jeunesse constatent une hausse des besoins et des situations sociales de plus en plus complexes. La dématérialisation des démarches accentue les difficultés des publics éloignés du numérique et favorise le non-recours aux droits. Dans ce contexte, le développement d'un accompagnement administratif et numérique de proximité apparaît essentiel pour soutenir les habitants les plus fragiles et favoriser leur autonomie.	Public cible Habitants montmorencéens rencontrant des difficultés dans la réalisation de démarches administratives papier ou numériques Personnes âgées Personnes éloignées du numérique Personnes en situation de précarité administrative ou sociale Adolescents et jeunes adultes dans leur démarche quotidienne
Objectifs opérationnels Faciliter l'accès aux droits des administrés en proposant un accompagnement de proximité pour les démarches administratives Réduire les difficultés liées à la fracture numérique et aux démarches dématérialisées Accompagner les habitants dans la compréhension et la complétude des dossiers administratifs papier et numériques Garantir un accompagnement sécurisé, éthique et respectueux des données personnelles Favoriser l'autonomie progressive des administrés dans leurs démarches Renforcer le repérage et l'orientation vers les dispositifs existants du territoire Multiplier les sites d'accueil	Modalités de mise en œuvre Mise en place d'une permanence régulière au sein du CCAS sur rendez-vous et/ou avec des plages d'accueil libre selon les besoins identifiés Mise en place d'un accompagnement par le secrétaire social du CCAS Accompagnement individuel à la constitution et au suivi des démarches administratives Mobilisation du secrétaire social du CCAS labellisé "Aidants connect" Sensibilisation aux usages numériques et transmission des bonnes pratiques afin de permettre aux habitants de gagner en autonomie Mise en place d'un espace référencé "France Service" en lieu et place de l'Info Jeunes. Mise en œuvre d'un partenariat avec les acteurs locaux Faciliter l'accessibilité aux administrés
Référents de l'action Aurélie DUQUESNE Raphaël JAQUINANDI	Echéances de réalisation Septembre 2026 - 2030
Services mobilisés et partenaires sollicités CCAS Info Jeunes Mcy Département Partenaires locaux	Résultats attendus Amélioration de l'accès aux droits et aux démarches administratives Réduction des difficultés liées au numérique Accompagnement sécurisé et adapté des publics fragiles Renforcement du service de proximité du CCAS Multiplier les espaces d'accueil dédié au numérique
Financements mobilisables Appel à projet	Indicateurs d'évaluation Nombre de permanence réalisées Nombre d'usagers accompagnés Nombre de démarches administratives réalisées Typologie des demandes traitées Taux de satisfaction des usagers Nombre d'orientation vers les partenaires Evolution de l'autonomie des bénéficiaires dans leurs démarches

INSERTION-ACCES AUX DROITS

Action n° 10	Développer des permanences d'accès aux droits au sein du quartier de la Chénée
Diagnostic initial Malgré une situation socio-économique globalement favorable sur le territoire de Montmorency, le quartier de la Chénée est marqué par des fragilités en matière d'accès aux droits, liées à la complexité des démarches administratives et à la fracture numérique. Le CCAS constate une augmentation des situations sociales difficiles, notamment une hausse des demandes FSL et des publics de plus en plus éloignés du numérique. La dématérialisation des services renforce les risques de non-recours aux droits, en particulier pour les personnes âgées, isolées ou en situation de vulnérabilité. Dans ce contexte, un accompagnement de proximité apparaît nécessaire pour faciliter les démarches administratives, renforcer l'accès aux droits et soutenir l'autonomie des habitants.	Public cible Habitants du quartier de la Chénée Personnes âgées Familles Personnes isolées
Objectifs opérationnels Renforcer l'accès aux droits des habitants par une offre de proximité au sein du quartier Faciliter le recours aux dispositifs sociaux et administratifs Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et réduire les freins liés à la dématérialisation Favoriser l'accès à l'écrit et soutenir les habitants dans leurs formalités administratives Créer un service de proximité favorisant le lien social et la confiance envers les institutions Renforcer la coordination des acteurs intervenant sur le territoire	Modalités de mise en œuvre Mise en place de permanences régulières dans un lieu identifié et accessible au sein du quartier de la Chénée Organisation de permanences assurées par une assistante sociale permettant l'accueil, l'écoute, l'information, l'évaluation des situations et l'orientation des habitants Développement de permanences dédiées à l'accompagnement des démarches administratives papier et numériques Mise en place de permanences d'écrivain public afin d'accompagner les habitants dans la rédaction, la compréhension ou la correction de documents administratifs et de courriers Développement d'une présence régulière d'intervenants identifiés permettant un accueil individualisé et une meilleure connaissance des besoins des habitants Développement de partenariat avec les acteurs sociaux : associations et organismes institutionnels concernés
Référents de l'action Aurélie DUQUESNE	Echéances de réalisation 2027 - 2030
Services mobilisés et partenaires sollicités CCAS Ecrivain public Plaine vallée : espace emploi	Résultats attendus Amélioration de l'accès aux droits et aux services de proximité Augmentation du recours aux dispositifs sociaux et administratifs Réduction des freins liés aux démarches administratives et numériques Renforcement de l'accompagnement et de l'orientation des habitants Développement du lien social et de la confiance envers les institutions Meilleure coordination entre les partenaires du territoire Réduction des situations de non-recours aux droits
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation Nombre de permanences réalisées par type d'intervention Nombre d'usagers reçus Nombre de situations accompagnées Typologie des demandes recensées Nombre d'orientation vers les partenaires

PILOTAGE

Action n° 11		Développer la concertation et la participation des habitants
Diagnostic initial Cadre légal : Cette action s'inscrit dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales et de la Loi Lamy, qui font de la participation des usagers un principe essentiel de la démocratie locale et un axe prioritaire des conventions avec la CAF (co-construction des politiques publiques) Méconnaissance de l'offre de services de la part des habitants Nécessité d'évaluer la satisfaction et les attentes des usagers Constat d'une envie croissante des Montmorencéens de s'impliquer dans des projets concrets (écologie, loisirs), mais un manque de lieux officiels pour s'exprimer.		Public cible Habitants de la ville : enfants, jeunes et adultes Usagers des services publics
Objectifs opérationnels Bénéficier d'un retour de la part des usagers pour faire évoluer l'offre de services Adapter les propositions de services et d'actions aux attentes réelles de la population Améliorer la communication sur l'offre existante pour augmenter la participation des usagers		Modalités de mise en œuvre Concertation les usagers par une politique globale d'évaluation des actions : diffusion de questionnaires sur l'offre de services et les besoins des habitants (en début et fin de CTG), boîtes à idées pour les enfants Questionnaires de satisfaction spécifiques par thématique portés par les chargés de coopération Utilisation des instances participatives (Conseil des aînés, Conseil des enfants, Conseil des jeunes, Grenelle de la jeunesse...) Identification des canaux de diffusion les plus pertinents et adaptés aux différents publics Eval&go outil questionnaire collecte de données
Référents de l'action Chargés de coopération		Echéances de réalisation année 2027 et suivantes 2027 : questionnaires sur l'offre de services à destination des usagers et des professionnels 2027 et suivantes : actions de concertation sectorielles
Services mobilisés et partenaires sollicités Services opérationnels (petite enfance, enfance, jeunesse et sports, Centre Culturel Rachel Félix, CCAS) Service communication CAF, Education nationale, PMI, partenaires associatifs, associations de parents d'élèves Instances participatives		Résultats attendus Meilleure connaissance de l'offre de services de la part des habitants Amélioration de la participation des usagers aux actions proposées Amélioration de la satisfaction des usagers et meilleure adéquation de l'offre à la demande exprimée
Financements mobilisables		Indicateurs d'évaluation Taux de réponse aux questionnaires Taux de satisfaction de l'offre proposée aux usagers Taux de participation des usagers aux actions proposées Nombre d'habitants (enfants, jeunes, parents, aînés) engagés dans les instances participatives Nombre de réunions de concertation par an Nombre de proposition déposées dans les boîtes à idées

PILOTAGE

Action n° 12		Réfléchir à une répartition homogène de l'offre de services sur le territoire
Diagnostic initial		Public cible
La ville se subdivise en 3 quartiers dont les populations peinent à se mélanger (difficultés d'accès, méconnaissance des actions ou services proposés, peur de se mélanger)		Tous les habitants de la ville
Difficulté d'assurer la participation de certaines catégories de public en fonction des actions proposées ou du lieu où elles sont organisées		
Objectifs opérationnels		Modalités de mise en œuvre
Répartir l'offre de services sur le territoire		Identification des espaces d'accueil existants pour s'adapter aux besoins et habitudes des publics
		Identification de lieux pour développer des antennes ou permanences déclinés sur le territoire
Favoriser la mixité des publics		Identification et levée des freins de la fréquentation
		Recensement des attentes des usagers
		Prise en compte des difficultés de mobilité des publics
Référents de l'action		Echéances de réalisation
Chargés de coopération		2027 - 2030
Services mobilisés et partenaires sollicités		Résultats attendus
Tous les services à destination du public		Meilleure homogénéité de l'offre de services
Services techniques		Meilleur accès à tous les usagers
Service communication		
Financements mobilisables		Indicateurs d'évaluation
		Nombre de retours des habitants et des équipes
		Taux de satisfaction des usagers (cf questionnaire habitants)
		Nombre de lieux/ permanences par quartier (cartographie des services sur la ville)

PILOTAGE

Action n° 13	Formaliser et anticiper l'évaluation globale de la CTG
Diagnostic initial Lors de la précédente CTG, l'évaluation globale de la CTG par une démarche et des outils formalisés n'a pas été construite dès le début de la mise en oeuvre des actions. Ce travail a été difficile à mener car la mise en oeuvre de la précédente CTG a été débutée en période de COVID19 avec toutes les restrictions afférentes ; la population de Montmorency n'avait ainsi pas pu être pleinement consultée. En effet, la mesure d'impact a été difficile à faire car la démarche n'était pas connue de tous. Afin de faciliter la prochaine évaluation globale, il convient de réfléchir à la mise en place d'une démarche progressive et à une meilleure communication auprès des habitants et des agents de la commune.	Public cible Les habitants de Montmorency Les agents de la ville
Objectifs opérationnels Formaliser une méthode d'évaluation basée sur des étapes déterminées, des temps de rencontre et de travail afin de compiler et suivre les éléments nécessaires à l'évaluation globale de la CTG.	Modalités de mise en œuvre Lors des évaluations annuelles des actions inscrites à la CTG 1/ Choix des questions évaluatives, des critères de réussite et des outils de collecte 2/ Compilation des données recueillies qui alimenteront les documents de synthèse transmis par la CAF 3/ Eventuellement, ajustement du plan d'actions en fonction des données collectées 4/ Lors de l'année de renouvellement de la CTG, reprise des données collectées pour analyse et pré-détermination des futurs enjeux.
Référents de l'action Chargés de coopération Chargée de conseil et de développement de la CAF	Echéances de réalisation 2027
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus Une évaluation sereine et complète de la globalité de la CTG qui mesurera l'impact, la démarche et les actions au service des habitants de la commune
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation Nombre de rencontres Complétude progressive des documents transmis par la CAF du Val d'Oise Evaluation plus complète en fin de CTG

ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

ANNEXE 5 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMORENCY EN DATE DU
.....

6.1 Cadre général de l'évaluation

L'évaluation des Conventions Territoriales Globales constitue un exercice désormais incontournable de l'action publique.

Associée à une démarche de révision du diagnostic, l'évaluation s'inscrit pleinement dans le cadre de renouvellement des conventions puisqu'elle est l'occasion d'observer le territoire, de repérer des besoins et des problématiques qui ont pu évoluer au cours de la durée du conventionnement.

Chaque année, le comité de pilotage s'attachera à suivre le niveau de réalisation des actions prévues et à envisager si besoin de nouvelles actions.

Au moment du renouvellement de la CTG, le comité de pilotage définira des modalités d'évaluation plus complète et en validera l'analyse et les nouveaux enjeux qui en découlent.

Les travaux d'évaluation lors du renouvellement s'attacheront donc à s'interroger et apporter des réponses à des enjeux centraux relatifs aux CTG s'inscrivant dans les 3 dimensions suivantes :

1. Les actions : le niveau global de réalisation des actions prévues dans le plan d'actions et le niveau d'atteinte des objectifs prévus dans les fiches action
2. La démarche : de l'élaboration à la gouvernance de la CTG, tout en intégrant la participation des partenaires et celle des habitants.
3. L'impact : de la démarche et du plan d'action a minima sur la population, la collaboration avec la CAF, les dynamiques partenariales ou encore la transversalité au sein des services de la collectivité.

De ces travaux sont attendus des préconisations et recommandations concrètes permettant d'élaborer les futures conventions tout en étant aux prises avec les besoins des habitants et plus particulièrement des familles.

De la révision du diagnostic et de l'évaluation sont attendus ainsi la définition de nouveaux enjeux et d'un nouveau plan d'actions.

Convaincue du rôle essentiel de pilotage opérationnel des chargés de coopération au sein des collectivités et de celui des chargés de conseil et de développement, la Caf du Val d'Oise a organisé une formation-action avec l'appui du Pôle ressources Ville et développement social afin, d'une part, d'outiller conceptuellement ces acteurs de créer une culture commune de l'évaluation, et d'autre part, mais aussi de se donner les moyens d'une évaluation ambitieuse et réaliste impliquant tous les acteurs dont les élus locaux et les habitants.

Ainsi, une première version du Guide de l'évaluation des CTG dans le Val d'Oise a été élaborée en 2024.

6-2 Synthèse évaluations annuelles CTG 2021-2025

ATTEINTE DES OBJECTIFS : Non atteint  Partiellement atteint  Atteint 

THEMATIQUE	2021	2022	2023	2024	2025
Thématique : PETITE ENFANCE					
ACTION 1 AUGMENTER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT					
ACTION 2 ETUDIER L'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-GARDERIE <i>ACTION REPORTÉE A 2025</i>				reporté	reporté
ACTION 3 ETUDIER L'OPPORTUNITE DE REVISER LES MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE FRAIS DE GARDE <i>ACTION REPORTÉE A 2025- EN ATTENTE REFORME CLCMG</i>				reporté	reporté
Thématique : ENFANCE-JEUNESSE					
ACTION 1 FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP					
ACTION 2 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE					
ACTION 3 ORGANISER DES SOIREEES A DESTINATION DES JEUNES ADULTES POUR FAVORISER LA COHESION SOCIALE					
ACTION 4 ORGANISER DES TEMPS D'ECHANGES "PARLOTES" A DESTINATION DES JEUNES DE 12 A 17 ANS					
ACTION 5 POURSUIVRE ET DEVELOPPER LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU PLAN JEUNESSE <i>ACTION ANNULEE A PARTIR DE 2023</i>					
Thématique : PARENTALITE					
ACTION 1 INFORMER LES FAMILLES SUR L'OFFRE DE SERVICES A DESTINATION DES TRES JEUNES ENFANTS					
Thématique : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE					
ACTION 1 RENFORCER LE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES LOCALES					

ACTION 2 ETUDIER L'EVOLUTION DE LA BRIQUETERIE EN ESPACE DE VIE SOCIALE AGREE <i>ACTION ANNULEE EN 2023</i>		①	①	①	
Thématique : INSERTION-ACCES AUX DROITS					
ACTION 1 CREER UNE PERMANENCE D'ACCES ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE		①	●		
ACTION 2 CREER UNE PERMANENCE SOCIALE A DESTINATION DES JEUNES MAJEURS <i>ACTION ANNULEE EN 2023</i>		①	①		
ACTION 3 CREER UNE PERMANENCE A DESTINATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE <i>ACTION ANNULEE EN 2023</i>		①	①		
Thématique : PILOTAGE					
ACTION 1 DEVELOPPER DEUX POSTES DE CHARGES DE COOPERATION AU TITRE DU PILOTAGE DE LA CTG					

6-3 Restitution évaluation globale CTG

Questions évaluatives CTG 2021/2025 :

- **Démarche** : Dans quelle mesure la CTG a-t-elle permis une plus grande cohérence entre les enjeux mis en exergue par le diagnostic et les actions déployées ?
- **Impact** : En quoi la CTG a-t-elle permis d'améliorer la transversalité et la coopération ?
- **Actions** : Les actions déployées ont-elles eu l'effet escompté sur les différents publics ?

Principaux éléments d'analyse et d'adaptation au regard des questions évaluatives :

- Les 3/4 des actions inscrites au plan d'actions ont été réalisées

Point de vigilance : Veiller à la faisabilité des actions inscrites et à la pertinence au regard du diagnostic.

- 3 actions sur 15 ont bénéficié de financements extérieurs

Point de vigilance : Rechercher et mobiliser des ressources financières supplémentaires.

- 3 actions sur 14 ont été réalisées en transversalité

Point de vigilance : Mobiliser différents services ou partenaires pour la mise en œuvre d'actions transversales afin de mieux répondre aux enjeux du territoire.

- Evaluation partielle de la connaissance de l'offre de services par les habitants

Adaptation à prévoir : Centraliser et diversifier les canaux de diffusion de l'information.

- Difficulté à évaluer précisément les besoins et la satisfaction des usagers car existence de peu d'outils de collecte auprès des usagers

Adaptation à prévoir : Formaliser la concertation des habitants pour une meilleure adaptation des actions mise en œuvre.